



Organisme belge d'Accréditation  
Belgische Accreditatieinstelling  
Belgische Akkreditierungsstelle  
Belgian Accreditation Body  
EA MLA Signatory

Annexe au certificat d'accréditation  
Bijlage bij accreditatiecertificaat  
Annex to the accreditation certificate  
Beilage zur Akkreditierungszertifikat

# 674-CAL

EN ISO/IEC 17025:2017

Version / Versie / Version / Fassung	5
Validité / Geldigheidsperiode / Validity / Gültigkeitsdauer	2025-06-18 - 2029-04-21

**Maureen Logghe**

La Présidente du Bureau d'Accréditation  
Voorzitter van het Accreditatiebureau  
Chair of the Accreditation Board  
Vorsitzende des Akkreditierungsbüro

L'accréditation est délivrée à / De accreditatie werd uitgereikt aan  
The accreditation is granted to / Die akkreditierung wurde erteilt für:

**Air Products sa  
Leonardo da Vincilaan 19C Boîte 4  
Airport Plaza Kyoto Building  
1831 Machelen**

Numéro d'entreprise / Ondernemingsnummer / Enterprise number / Unternehmensnummer:  
0402.052.330

Sites d'activités / Activiteitencentra / Sites of activities / Standorte mit aktivitäten:

Site de Sombreffe	Rue de la Spinette Boig. 37 Zoning Industriel de Keumiée 5140 Sombreffe
-------------------	---

Code BELAC 6-017	Objets soumis à l'étalonnage	Grandeur/ Instrument	Etendue de mesure - Fraction molaire (%mol/mol)	Incertitude de mesure élargie (*) (%mol/mol)	Remarques	Procédure/méthode d'étalonnage	Activité réalisée dans les sites d'activités suivants : (si l'activité est réalisée sur terrain : veuillez indiquer « sur terrain » et préciser à partir de quel site d'activité cette activité est coordonnée)
1.19. 1.19.2.	Gaz Naturel synthétique	Methane	35.15 à 99.66	0.025 à 0.09	Méthode d'analyse développée en interne	Etalonnage de mélange de gaz basé sur la norme ISO 6143:2001 par chromatographie gazeuse avec détecteur FID et TCD	Air Products S.A. Zoning Industriel de Keumiée Rue de la Spinette, 37 5140 Sombreffe
		Nitrogen	0.10 à 20.00	0.0008 à 0.05			
		Carbon Dioxide	0.05 à 15.00	0.0006 à 0.03			
		Ethane	0.10 à 20.00	0.0008 à 0.048			
		Propane	0.05 à 10.00	0.0006 à 0.03			
		Iso-butane	0.01 à 2.00	0.0004 à 0.0066			
		N-butane	0.01 à 2.00	0.0004 à 0.007			
		2,2 Dimethylpropane	0.002 à 0.35	0.0002 à 0.0026			
		Iso-pentane	0.005 à 0.35	0.0002 à 0.002			
		N-pentane	0.005 à 0.35	0.0002 à 0.002			
		Hexane	0.001 à 0.35	0.0002 à 0.004			
		Iso-Hexane	0.001 à 0.35	0.0001 à 0.0044			
		Heptane	0.0010 à 0.0500	0.00008 à 0.0006			
		Octane	0.0005 à 0.0200	0.0001 à 0.0004			
		Nonane	0.0005 à 0.0200	0.00014 à 0.0006			
		Oxygène	0.01 à 1	0.0002 à 0.006			
		Helium	0.005 à 0.2	0.0005 à 0.005			
Hydrogène	0.005 à 20	0.0002 à 0.05					

Code BELAC 6-017	Objets soumis à l'étalonnage	Grandeur/ Instrument	Incertitude de mesure élargie (*)	Remarques	Procédure/méthode d'étalonnage	
1.19.2. 1.12. 1.12.1.	Propriétés Physiques des mélanges de gaz naturel synthétiques	Pouvoir calorifique brut base molaire (kJ.mol-1)	0.10%	Calculs applicables à n'importe quel mélange de gaz naturel synthétique se trouvant dans le range d'accréditation, à l'exception des propriétés calculées sur base molaire, pour lesquelles le facteur de compression doit être > à 0.9 ; Les propriétés de combustion peuvent être calculées en Joule (J) ou en kilowatt heure (kWh)	Calculs effectués suivant la norme ISO 6976:2016, partant du principe que le gaz est sec	Air Products S.A. Zoning Industriel de Keumiée Rue de la Spinette, 37 5140 Sombreffe
		base massique (MJkg-1)	0.10%			
		base volumique (MJm-3)	0.10%			
		Pouvoir calorifique net base molaire (kJ.mol-1)	0.10%			
		base massique (MJ.kg-1)	0.10%			
		base volumique (MJ.m-3)	0.10%			
		Densité relative	0.10%			
		Densité (kg.m-3)	0.10%			
		Indice de Wobb Supérieur (MJ.m-3)	0.10%			
		Indice de Wobb Inférieur (MJ.m-3)	0.10%			
		Masse molaire (kg.kmol-1)	0.10%			
		Facteur de compression	0.10%			
(*) la plus petite incertitude de mesure que le laboratoire puisse fournir à ses clients, exprimée en tant qu'incertitude élargie avec un niveau de confiance d'environ 95 %.						

Code BELAC 6-017	Objets soumis à l'étalonnage	Grandeur/ Instrument	Etendue de mesure- Fraction molaire (ppm mol/mol)	Incertitude de mesure élargie (*) (%mol/mol)	Remarques	Procédure/méthode d'étalonnage	
1.19. 1.19.2.	Mélange de gaz soufrés	2-BUTANETHIOL	0.2 à 10	de 6% à 9%	Méthode d'analyse développée en interne. Gaz balance : Azote ou méthane	Etalonnage de mélange de gaz basé sur la norme ISO 6143:2001 par chromatographie gazeuse avec détecteur PFPD	Air Products S.A. Zoning Industriel de Keumiée Rue de la Spinette, 37 5140 Sombreffe
		METHYL ETHYL SULFURE	0.2 à 10	de 3% à 5%			
		METHYLMERCAPTAN	0.2 à 10	de 3.2% 5%			
		ETHYLMERCAPTAN	0.2 à 10	de 3% à 4.5%			
		SULFURE DE CARBONYLE	0.2 à 10	de 3% à 5%			
		DIMETHYLSULFURE	0.2 à 10	de 3% à 5%			
		DIETHYLSULFIDE	0.2 à 10	de 3.2% à 5%			
		SULFURE D'HYDROGENE	0.2 à 10	de 3% à 5%			
		ISOPROPYLMERCAPTAN	0.2 à 10	de 3% à 5%			
		ISOBUTYLMERCAPTAN	0.2 à 10	de 6% à 9%			
		N-PROPYLMERCAPTAN	0.2 à 10	de 6% à 8.5%			
		N-BUTYLMERCAPTAN	0.2 à 10	de 6% à 10%			
		TETRAHYDROTHIOPHENE	0.2 à 10	de 3.3% 5%			
		TERBUTYLMERCAPTAN	0.2 à 10	de 3.2% 5%			
(*) la plus petite incertitude de mesure que le laboratoire puisse fournir à ses clients, exprimée en tant qu'incertitude élargie avec un niveau de confiance d'environ 95 %.							